



TROC DE PRINTEMPS

Samedi 18 avril 2020

Vide-grenier « spécial jouets »

(ouvert aux parents dont les enfants ont moins de 16 ans)

Comment effectuer votre demande		Informations	Retrait	Dépôt
Sur place	Hôtel de Ville	•	•	•
Sur place	Mairie Annexe Serres	•	•	•
Sur place	Service Foires et Marchés	•	•	•
Chez vous	www.carpentras.fr	•	•	
Par courrier	BP 264 84208 Carpentras cedex	•	•	•
Par tél.	04 90 60 84 00 ou 04 90 60 33 33	•		
Par mail	celine.hubert@carpentras.fr			•

- **Hôtel de Ville** Place Maurice Charretier
Lundi au jeudi > 8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Vendredi > 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30
Samedi > 9h00 à 12h00 (sauf juillet et août)
- **Mairie Annexe de Serres**
Lundi au jeudi > 8h15 à 12h00 et 13h15 à 16h30
Vendredi > 8h30 à 12h00 et 13h30 à 15h00
- **Service Foires et Marchés** 82 rue de la Monnaie
Lundi au jeudi > 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Vendredi > 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h00

Pièces à fournir à l'appui de l'inscription :

- Formulaire dûment rempli et signé
- Copie de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité





PRÉSENTATION

Vide-grenier « spécial jouets » réservé aux particuliers dont les enfants ont **moins de 16 ans** et qui souhaitent vendre ou échanger des objets mobiliers usagés dont ils sont propriétaires : jouets, livres, jeux et matériel éducatif, vêtements, articles de puériculture, matériel sportif, mobilier enfant, appareils et accessoires hi-fi, informatique, jeux vidéo, CD.....

Sera interdite la vente **exclusive de vêtements d'enfants ainsi que tout produit non conforme à l'esprit de la manifestation.**

DATE

Samedi 18 avril 2020

(En cas d'intempéries, la manifestation est annulée et non reportée)

HORAIRES

de 7 heures à 9 heures – Installation des stands

de 9 heures à 17 heures 30 – Ouverture au public

de 17 heures 30 à 18 heures 30 dernier délai : évacuation des véhicules des exposants

LIEU

Parking des Allées Jean Jaurès (Platanes)

DROIT DE PLACE

5,00 Euros par emplacement de 6 mètres linéaires (un seul emplacement par participant).

A régler sur place le jour-même par chèque bancaire établi au nom de la régie « Foires et Marchés » ou en espèces auprès des mandataires de la régie « Foires et Marchés ».

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les dossiers complets doivent parvenir en mairie au plus tard le 31 mars 2020.

INSTALLATION

L'accès au périmètre réservé au vide-grenier ne sera autorisé le matin même qu'à partir de 7 heures et **seuls les agents du service Foires et Marchés** seront habilités à vous attribuer votre emplacement sur présentation de l'autorisation municipale.

Une arrivée échelonnée des exposants entre 7 heures et 9 heures devrait d'autre part éviter tout embouteillage et assurer une meilleure fluidité de la circulation à proximité du lieu de la manifestation.

Vous pourrez stationner votre véhicule sur votre emplacement ou à proximité.

ATTENTION :

Un seul véhicule par emplacement, soit une voiture, soit une remorque.

AUTORISATION

Ne pourront être acceptées que les personnes titulaires d'une autorisation municipale. Cette dernière, délivrée à titre personnel, pourra être réclamée le jour même à tout moment pour contrôle par les agents assermentés (Police Municipale ou Nationale, Gendarmerie....).



TROC DE PRINTEMPS Samedi 18 avril 2020 BULLETIN D'INSCRIPTION

➤ **A COMPLETER ET A RENVOYER** avant le 31 mars 2020 au service Foires et Marchés accompagné des pièces justificatives

Identification du représentant légal (père, mère ou tuteur)	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	Téléphone portable :
Email :	@

Identification du ou des enfants		
Nom :	Prénom :	Né(e) le :
Nom :	Prénom :	Né(e) le :

Pièce d'identité du représentant légal	
Carte Nationale d'Identité n°	délivrée le
Par	
ou	
Passeport n°	délivré le
Par	

♦ déclare ne vendre ce jour que des objets personnels usagés tels que jouets, livres, jeux et matériel éducatif, vêtements, articles de puériculture, matériel sportif, mobilier enfant, appareils et accessoires hi-fi, informatique, jeux vidéo, CD..... Je prends bonne note que sera interdite la vente exclusive de vêtements d'enfants ainsi que tout produit non conforme à l'esprit de la manifestation.

♦ atteste sur l'honneur n'avoir participé à aucune autre vente de même nature ou avoir participé à une seule autre manifestation de même nature depuis le 1^{er} janvier 2020.

♦ déclare sur l'honneur ne pas participer en qualité de professionnel.

A, le / / 2020

(signature)

IMPORTANT : Tout dossier incomplet ne pourra être instruit